



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 18 FEVRIER 2016

REUNION A VERSAINVILLE

L'an deux mille seize, le 18 février, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VERSAINVILLE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, ANDRE JEAN LUC, LETEURTRE CLAUDE, MAUNOURY HERVE, LE BRET JACQUES, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, BOUTIGNY MICHEL, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, LEMUNIER JEAN, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, RANNOU JEAN MICHEL, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, GASNIER JEAN-MARIE, HUET SERGE, GOUPIL JEAN-PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN-LUC, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, LÉBOUCQ JEAN-YVES, BONNE JEAN-LOUIS ;

Mesdames

DEWAELE-CANOUEL CLARA, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, STANC NATHALIE, GRENIER SYLVIE, HOFACK CHRISTINE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE ;

Pouvoirs :

JOUNOT PHILIPPE	a donné pouvoir à	LHERMET WILLIAM
JOSSEAUME ELISABETH	a donné pouvoir à	MACE ERIC
LEBAILLY BENEDICTE	a donné pouvoir à	MAUNOURY HERVE
LASNE MARGARET	a donné pouvoir à	CHIVARD MARYVONNE
ORIOU MICHAËL	a donné pouvoir à	BACHELEY CHRISTIAN
BENOIT DOMINIQUE	a donné pouvoir à	KEPA GERARD
MAUNOURY MARYVONNE	a donné pouvoir à	GASNIER JEAN-MARIE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents / excusés :

Messieurs : ALLARD JEAN PIERRE, ZAMARA JACQUES, BARBERA MIGUEL, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, LETOURNEUR RAYMOND, DEWAELE KEVIN, REAL ROBERT

Mesdames : AUBEY SABRINA, GUILBERT CAROLINE, GUEVEL-BADOU CECILE

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur Guy Bailliart, député

Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 21 janvier 2016

1. ADMINISTRATION GENERALE

- Remplacement de conseiller communautaire au sein du Conseil d'Administration du collège Pierre et Marie Curie à Potigny
- Information du Conseil communautaire sur l'état d'avancement de mise en œuvre du schéma de mutualisation

2. FINANCES

- Débat d'orientations budgétaire pour 2016
- Tarifs – Festival « Musique en Pays de Falaise »
- Interventions musicales en milieu scolaire – Montant de prise en charge

3. HABITAT

- Bilans des actions menées en 2015

4. QUESTIONS DIVERSES

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur Leteurtre fait part des décisions prises par délégation depuis le Conseil communautaire du 21 janvier 2016 :

- 2016-01-03 : remboursement d'une œuvre à Madame Isabel Mauduit (sinistre survenu sur une toile exposée à la médiathèque), 900 € dont 700 pris en charge par l'assurance ;
- 2016-02-04 : marché de travaux de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Musée en mémoire des Civils dans la Guerre – Avenants ;
- 2016-02-05 : marché de location et maintenance de bacs individuels et collectifs d'occasion pour la collecte des ordures ménagères résiduelles sur 7 communes : avenant 1 avec Plastic Omnium ;
- 2016-02-06 : marché public de collecte, transport et traitement des déchets ménagers, assimilés et déchets ménagers spéciaux : avenant rectificatif ;
- 2016-02-07 : marché de travaux de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Musée en mémoire des Civils dans la Guerre – Avenants ;
- 2016-02-08 : marché de travaux de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Musée en mémoire des Civils dans la Guerre – Avenants ;
- 2016-02-09 : marché public de collecte, transport et traitement des déchets ménagers, assimilés et déchets ménagers spéciaux : avenant n°3 au lot 7 « transport et tri du carton » ;
- 2016-02-10 : marché public de collecte, transport et traitement des déchets ménagers, assimilés et déchets ménagers spéciaux : avenant n°4 au lot 10 « collecte, broyage et compostage des déchets verts » ;
- 2016-02-11 : marché public de collecte, transport et traitement des déchets ménagers, assimilés et déchets ménagers spéciaux : avenant n°3 au lot 5 « transport des inertes et du tout-venant » ;

Monsieur Leteurtre indique avoir le plaisir d'accueillir Monsieur Bailliart qui après des adieux, se retrouve député du territoire. Il demande à Guy Bailliart d'adresser les félicitations du Conseil communautaire à Madame Valter pour sa nouvelle nomination au poste de secrétaire d'Etat chargée de la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Monsieur Bailliart : *« merci Claude pour ton invitation et merci à tous pour votre accueil. J'ai l'impression de rentrer à la maison après avoir passé plusieurs années au sein de la Communauté de communes et après des adieux effectués non sans émotion. Comme disait Auslander « L'homme fait des projets et Dieu rit », la vie est pleine de surprise. Je reviens donc vous voir en tant que député après la nomination de Clotilde Valter à la Réforme de l'Etat et de la Simplification puis à la formation professionnelle et l'apprentissage.*

Je suis donc député depuis mi-juillet 2015 et cette fonction ressemble beaucoup au mandat de n'importe quel élu : il y a ce qui vous concerne le plus et ce que vous essayez de faire même si vous maîtrisez moins le sujet.

Que ce soit au niveau national ou local, dans les deux cas, je continue à travailler avec Clotilde Valter qui n'a pas oublié non plus la circonscription. A Paris, le travail est assez simple, j'assiste aux séances de l'Assemblée et je vote la loi.

Dernièrement, j'ai participé essentiellement au vote du budget comme à la Communauté de communes : on voit des choses plus précises et c'est une vraie chance.

Le terrorisme, la Cop21, la crise agricole sont des sujets auxquels j'ai participé à l'assemblée. Je suis membre de la commission développement durable et aménagement du territoire car c'est ce que je sais le mieux faire. Je suis resté dans les thèmes que je connaissais, à savoir l'assainissement, l'environnement, l'eau potable. Je suis dans la continuité de mon action locale.

Je suis également membre de la commission paritarisme, de la commission chargée de l'article 26 de la Constitution (c'est une commission qui permet de retirer leur prérogative aux députés accusés de déni), et de la commission du rapport sur la simplification.

J'ai déjà posé 13 questions écrites au gouvernement et signé 18 propositions de loi. Je suis intervenu 14 fois en commission et 7 fois dans l'hémicycle notamment pendant le budget et sur les collectivités locales, et j'ai signé 14 amendements.

Je partage avec Clotilde Valter les 188 communes qui composent notre circonscription et nous intervenons en rencontrant le maximum de services publics (pompiers, hôpitaux, écoles...) mais aussi les associations. Je préfère que les choses se fassent discrètement mais que les résultats soient là.

Je dispose d'une dotation parlementaire d'un montant de 130 000 € pour les 188 communes, ce qui n'est pas neutre pour certaines opérations.

Concernant la réforme territoriale, la CDCI m'a bien occupé : j'ai conseillé et suis intervenu à la demande des élus à maintes reprises. Je tiens une permanence à Falaise et à Lisieux mais aussi

dans les anciens chefs lieux de canton. Je vous invite donc à prendre contact avec moi si vous en avez le besoin. »

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Bailliart pour cette intervention et avant de commencer le débat, il souhaite faire part du décès brutal de Madame Garnier, secrétaire à Pertheville-Ners et 1^{er} adjointe au Marais la Chapelle. Au nom du Conseil communautaire, il transmettra toute son amitié à Monsieur Garnier.

Monsieur Ruau demande, dans le cadre de la CDCI, quelle est la position de Monsieur Bailliart, quant à l'intégration de Vendevre au sein de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

Monsieur Bailliart répond ne pas être pessimiste sur l'arrivée de Vendevre et il pense qu'à moyen terme un accord sera trouvé pour l'ensemble des parties, le but étant d'être entre gens qui s'entendent, plutôt que de se trouver dans une bagarre qui dure et qui envenimerait les relations.

Monsieur Gasnier évoque l'attachement des élus au service du monde rural. Il fait part de la menace qui plane sur la fermeture de la Gendarmerie à Potigny et demande le soutien de Guy Bailliart. Ce dernier répond qu'il est déjà intervenu au plus au niveau et qu'il s'agit d'un projet de réorganisation. La brigade autoroutière est effectivement menacée mais il défend cette présence comme l'a demandé Gérard Képa, maire de la commune. Monsieur Bailliart précise avoir rencontré le Colonel Bresson, et qu'il a déjà eu plusieurs contacts avec le Ministère de l'Intérieur. Il indique à cette occasion avoir rappelé l'effort fourni par Potigny à l'époque de l'achat du terrain. Monsieur Bailliart explique par ailleurs ne pas avoir oublié ce qui s'était passé avec la Trésorerie.

Monsieur Livic demande ce que vont devenir les écoles du territoire. Il évoque les investissements à faire pour recevoir les enfants dans de bonnes conditions mais que cela sera de l'argent perdu si des fermetures sont programmées. Monsieur Bailliart répond avoir déjà rencontré le recteur, le chef de cabinet de Najat Vallaud-Belkacem et indique avoir le sentiment d'être toujours un élu de proximité. Il relate les regroupements qui fonctionnent, avec des gens qui s'entendent bien et pense qu'il faut leur donner des financements. Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de financement mais que le but n'était pas de mettre le feu non plus.

Madame Guibout relate que plusieurs maires possèdent des lotissements communaux et que pour ces terrains c'est la TVA à 20 % qui s'applique. Elle pense que pour encourager la construction, il serait bon de voir cette TVA baisser notamment pour les jeunes ménages qui souhaitent s'installer.

Monsieur Bailliart répond que le budget est voté mais il comprend la préoccupation évoquée sur ce sujet. Il pense que vu les finances de l'Etat, ce dernier ne sera sans doute pas généreux quant à la baisse de cette TVA. Monsieur Bailliart conclut sur le fait qu'il pourra poser cette question par écrit au ministre.

Monsieur Leteurtre s'abstient de commentaires car il souhaite conserver une neutralité politique. Il pense que la Loi NOTRe donne tous les pouvoirs au Préfet et à la sentiment d'être maltraité dans le schéma de coopération intercommunale par la non consultation de l'EPCI. Il se dit d'autant plus frustré que les 7 communes de l'Orne, limitrophes à la Communauté de communes du Pays de Falaise, appartenant au bassin de Falaise n'ont pu rejoindre l'EPCI. Il pense également

à Vendevre, pour laquelle le Préfet s'oppose à son intégration alors qu'il n'y pas d'obstacles sur le terrain, la Communauté de communes des Trois Rivières étant également favorable au départ de Vendevre.

Monsieur Bailliart indique avoir demandé à Vendevre de solidifier sa candidature. Il pense qu'un consensus sera trouvé et que le Préfet finira par donner son accord.

Monsieur le Maire de Vendevre remercie Monsieur Leteurtre pour l'avoir invité à ce Conseil communautaire. Il se dit persuadé que les choses vont s'arranger car le Président de la Communauté de communes de Trois Rivières, dont Vendevre fait partie, souhaite que tous soient satisfaits de l'issue.

Monsieur Leteurtre souhaite une neutralité totale même si des reproches ont été formulés notamment par les 4 dernières communes arrivées. Il pense que c'est leur avis qui compte et sans doute pas celui d'un Préfet qui est là 18 mois et qui a sa propre interprétation de la loi.

Il explique que la Communauté de communes veut bâtir son projet de territoire et a besoin de savoir où elle va, et cela passe par l'adhésion de Vendevre. Il souhaite que soit développé ce projet de territoire en se servant des axes forts qui sont le Tourisme et l'économie touristique à venir avec le Mémorial ainsi que l'adhésion faite au Pôle Métropolitain. Il demande à Guy Bailliart de faire passer ce message, pensant que la sensibilité de l'homme du Pays de Falaise peut l'emporter.

Monsieur Mesnil évoque la réflexion sur le scolaire que mène en ce moment la Communauté de communes. Il souhaite l'intervention de Guy Bailliart auprès de l'académie afin de prévenir de cette réflexion et demande que le temps soit laissé à cette même réflexion, le but étant de ne pas venir casser le travail en cours.

Monsieur Bailliart répond que si quelque chose fonctionne et si tout le monde s'entend, le but n'est pas d'embêter les gens. Il pense que le travail de la Cdc ne sera que bénéfique dans les rapports avec l'Education Nationale et qu'il convient de ne pas rester dans des circuits trop petits.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - REMPLACEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE PIERRE ET MARIE CURIE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE**, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à une nouvelle désignation au scrutin secret ;
- **DESIGNE** au conseil d'administration du collège Pierre et Marie Curie à Potigny :
 - Titulaire : Madame Marie-Noëlle MARC
 - Suppléant : Monsieur Jean-Marie GASNIER

Monsieur Leteurtre rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2014 a approuvé le projet de schéma de mutualisation. L'objectif de ce schéma est de penser une organisation rationalisée des services au regard des compétences à exercer et en tenant compte du diagnostic posé sur l'organisation territoriale (nombre d'agents à la Communauté de communes du Pays de Falaise et dans les communes, équivalents ETPs, missions, ...).

Le conseil communautaire s'était fixé trois ambitions : le renforcement de l'intégration communautaire, l'amélioration du fonctionnement administratif, l'enrichissement professionnel des agents.

Pour ce faire 6 objectifs ont été définis :

1) Renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire

- favoriser l'emploi et le maintien des populations sur le territoire
- valoriser et optimiser les ressources touristiques

2) Soutenir les communes dans les domaines de l'ingénierie territoriale

- Mettre en place l'aide technique
- Mettre en place le service pour l'instruction des demandes d'autorisations en matière de droit des sols

3) Simplifier l'action publique, mieux articuler les interventions

4) Proposer une offre de service harmonisée sur le territoire, dans une logique d'équité territoriale

5) Renforcer la coopération entre les administrations du territoire

6) Mettre en place les nouvelles compétences imposées par la loi

Un an après cette adoption, les deux premiers objectifs ont été atteints. En effet, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement en septembre 2015 pour étendre ses compétences dans le domaine de l'économie et du tourisme dans un souci de lisibilité du territoire. Sur les 57 communes, 56 se sont prononcées favorablement sur ces extensions (34 de manière expresse, 22 tacitement), une commune contre. A ce jour cependant, la Communauté de communes du Pays de Falaise est dans l'attente de l'arrêté préfectoral autorisant ces extensions.

Concernant l'aide aux communes :

- un technicien en charge de l'ingénierie territoriale a été recruté. Il intervient en outre pour les infrastructures et les bâtiments de la Communauté de communes ;
- le service mutualisé droit des sols a été mis en place ; ce service est composé de 3 personnes (1,8 ETP) 2 de la ville de Falaise (responsable et secrétaire pour 60% et 20% de leur temps de travail) et une personne de l'Etat mise à disposition.

Ces deux services sont intégralement pris en charge par la Communauté de communes.

En outre, répondant en cela à l'objectif 4 et 6, la collectivité est largement entrée dans la réflexion sur l'opportunité de la mise en place de nouvelles compétences telles que le scolaire, la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

A cela s'ajoutent les compétences qui relèveront *de facto* de la Communauté de communes du Pays de Falaise et qu'il convient d'organiser cette année :

- à compter du 1^{er} janvier 2017 : l'aire d'accueil des gens du voyage, la gestion de milieux aquatiques et protection contre les inondations ;
- à compter du 1^{er} janvier 2018 : eau et assainissement (non collectif et collectif).

Monsieur Leteurtre indique que la mutualisation n'est plus dans l'air du temps et que la passion se porte davantage sur les communes nouvelles. Il demande à Guy Bailliart s'il a des informations sur ce sujet.

Monsieur Bailliart répond que « *le texte n'a pas changé et qu'il existe de grosses intercommunalités notamment à Lisieux ou Vire. Des communes nouvelles à l'échelle d'anciens cantons ont vu le jour. Certains éprouvent le besoin d'avoir un intermédiaire même si l'on ne sait pas ce que cela donnera dans le temps. Les communes nouvelles obligent à cette mutualisation. Vire a conservé ses habitudes de discussions sur des dossiers qui lui sont propres. Je préfère l'intégration fiscale qui pour moi est beaucoup plus simple.* »

Monsieur Leteurtre rappelle qu'un compte-rendu annuel est obligatoire pour le schéma de mutualisation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du bilan 2015 du schéma de mutualisation, tel que présenté ci-dessus.

FINANCES - DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRE DU 7 AOÛT 2015 RELATIVES À LA PRÉPARATION DES BUDGETS LOCAUX

Monsieur Macé indique que les dispositions de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) créent de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Certaines obligations sont immédiatement applicables, d'autres nécessitent la publication préalable d'un décret d'application.

Cette note a donc pour objet de préciser les dispositions applicables dès à présent.

Budgets locaux - *L'article 107 de la Loi NOTRe crée de nouvelles dispositions en matière de présentation et d'élaboration des budgets Locaux.*

Avant d'être transmis au représentant de l'État et publié, le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit exposer, pour les communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants et leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les orientations budgétaires mais aussi les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi que pour les métropoles, le rapport de préparation du DOB devra en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Pour les communes, la totalité des éléments du DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE doit être transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre. De même, L'EPCI doit transmettre les éléments de son DOB aux communes membres.

Concernant ces dispositions supplémentaires, le formalisme relatif au contenu du rapport sur la préparation du débat d'orientation budgétaire reste pour l'instant à la libre appréciation des collectivités en l'absence d'un décret d'application. Cependant, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a annoncé la publication d'un décret au cours du premier trimestre 2016.

Par ailleurs, l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les informations financières essentielles devant accompagner le budget primitif et le compte administratif. Des dispositions supplémentaires sont aussi prévues pour les EPCI et communes signataires de contrats de ville qui doivent également présenter un état retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats.

Enfin, les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus, ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent la collecte des déchets ménagers, doivent retracer dans un état spécial annexé aux documents budgétaires le produit perçu de la taxe et les dépenses, directes et indirectes afférentes à la prise en charge du service correspondant. Dans les communes et leurs EPCI ainsi que dans les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant ces informations financières « essentielles » devra être annexée au budget dès l'exercice 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015.

FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur Macé explique que le rapport relatif aux orientations budgétaires a été accepté, à l'unanimité, par la commission administration générale, finances, personnel et piscine et le bureau communautaire qui se sont réunis, respectivement, le 29 janvier et le 4 février 2016.

En 15 ans, les collectivités locales ont absorbé de nombreux transferts de compétences (l'équivalent de 28 milliards d'euros) et la nature des recettes fiscales a été profondément modifiée.

De plus, le principal concours financier de l'Etat fait l'objet depuis 2014, d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017.

Enfin, la réforme territoriale et la succession des échéances électorales recomposent le paysage institutionnel et politique de nos territoires.

Dans ce contexte, 2016 ouvre un nouveau cycle d'arbitrages financiers avec, en toile de fond, des situations individuelles très disparates. Ces arbitrages porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses locales et ne seront évidemment pas sans conséquences sur les différents bénéficiaires (ménages, entreprises, associations).

En hausse quasi continue depuis plus de 30 ans, l'épargne brute (recettes-dépenses de fonctionnement) des collectivités locales enregistre depuis 2012 un recul notable qui s'est poursuivie en

2015 (-4,9%). Dans le même temps, l'évolution des dépenses de fonctionnement ralentissait (+1,8% en 2015) mais demeurait plus importante que celle des recettes (+0,6%).

Introduction

La préparation et l'exécution du budget 2015 ont fait l'objet d'une démarche renouvelée. Avec une approche rigoureuse et raisonnable sur les hypothèses, avec un référentiel basé sur les dépenses réalisées et non pas celles prévisionnelles, il n'a pas été nécessaire de recourir à un budget supplémentaire en cours d'exercice mais plutôt à quelques décisions modificatives.

L'examen du compte administratif 2015 permettra de juger, de la qualité de cette méthode.

Face à la baisse inouïe des dotations de l'Etat et face au contexte macro-économique aussi morose, il est plus que jamais indispensable de poursuivre dans cette voie pour tenir compte des projets du territoire et de la situation financière de la Communauté de communes du Pays de Falaise (CCPF).

Tous ces nouveaux paramètres bouleversent les modes de gestion traditionnels et enjoignent le décideur public à repenser les moyens de satisfaire l'intérêt général.

Pour ce faire, l'action de la Communauté de communes s'articule autour d'axes prioritaires définis dans le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2015-2020 (Mémorial, foyer de jeunes travailleurs, programme local de l'habitat, médiathèque de Morteaux-Couliboeuf, projet du territoire, centre aquatique, transferts de compétences).

Quant aux équilibres budgétaires, les équations légales imposées sont toujours plus complexes à résoudre : épargne brute suffisante pour couvrir les dotations aux amortissements et ressources propres permettant de rembourser le capital emprunté.

Comme les années précédentes, il est proposé une réduction ciblée des dépenses de gestion, préservant l'action de la CCPF dans différents domaines et maintenant une capacité d'investissements intéressante. Mais cette intervention doit être guidée par le respect des compétences communautaires et ne doit pas s'en écarter.

Car, comme l'examen ultérieur le montre, le financement de ces décisions se fera par une augmentation inéluctable de la fiscalité. Le présent document expose aussi les orientations générales des budgets annexes.

- **LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET PRIMITIF 2016**

- **Le contexte économique**

Depuis la crise de la zone euro de l'automne 2011, la France traverse une période de croissance atone.

Après 0,3% en 2012 et 2013, 0,4% en 2014, la croissance a atteint 1,1 % en 2015.

La prévision de croissance retenue par le gouvernement pour 2016 est estimée à 1,6%.

Le contexte macro-économique est également caractérisé par une inflation particulièrement faible (0,5% en 2014, 0,9% en 2015 et 0,8% en 2016).

Cette inflation basse entrave le rétablissement des finances publiques en limitant le dynamisme des prélèvements obligatoires et en réduisant l'impact des mesures d'économies.

Le niveau de la dette française a atteint un niveau record et dépasse le seuil de 2000 milliards d'euros pour atteindre 95,1% du PIB (Produit Intérieur Brut).

La charge de remboursement des intérêts pèse sérieusement sur les finances publiques. Dans le contexte actuel de taux bas, ce poids est amoindri mais pourrait très vite devenir insupportable en cas de plus forte inflation.

➤ **L'impact sur les collectivités**

Dans le cadre du programme national d'économies, 11 milliards correspondent à la diminution des concours financiers pour les collectivités entre 2015 et 2017. Depuis 2011, les concours financiers de l'Etat ont été gelés en valeur c'est-à-dire sans revalorisation du montant de l'inflation.

La répartition de cette nouvelle contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques de 11 milliards d'euros sera lissée sur 3 ans :

- 2015 : 3,67 milliards d'euros
- 2016 : 3,67 milliards d'euros
- 2017 : 3,67 milliards d'euros

La répartition au sein du bloc communal est de 70% pour les communes (1 450 millions d'euros) et de 30% pour les intercommunalités (621 millions d'euros).

Le projet de Loi de Finances fixe le montant de DGF pour 2016 à 33.10 milliards d'euros. Pour la Loi de Finances 2015, la DGF était fixée à 36.60 milliards d'euros. La baisse est donc de – 3,5 milliards d'euros soit – 9,6%.

Quant aux Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPRIC), le Projet de Loi de Finances (PLF) propose de réduire la montée en charge des fonds pour 2016.

Celle-ci sera limitée à 220 millions d'euros supplémentaires, au lieu des 370 millions d'euros qui auraient été nécessaire pour que le FPRIC atteigne sa cible à 1,15 milliards d'euros.

Le point d'indice qui sert de base au traitement des fonctionnaires, gelé depuis 2010, devrait être légèrement augmenté.

L'évolution forfaitaire des bases a été fixée à 1% pour 2016.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) n'est normalement ouvert qu'aux seules dépenses réelles d'investissements. Le PLF déroge à ce principe en étendant le bénéfice du FCTVA aux dépenses réalisées par les bénéficiaires du FCTVA pour l'entretien des bâtiments publics.

La mesure serait applicable pour les dépenses payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est également à noter que la dégradation de la situation socio-économique des ménages en cette période de crise est de nature à entraîner une stagnation des recettes fiscales effectives et à requérir un plus haut niveau de service public local de la part des collectivités territoriales. Et ce, dans un contexte financier contraint qui vient d'être rappelé.

- **RAPPEL DU CADRE ET DE LA CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2016**

- **La situation financière**

- Une capacité d'autofinancement qui baisse
- Une assiette fiscale limitée
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement mais des interventions financières hors compétences qui impacteront le budget 2016
- Un endettement faible mais qui remontera sous l'influence des investissements communautaires

- **Une clôture de l'exercice 2015**

Résultat provisoire exercice 2015	
Fonctionnement	5 230,96 €
Investissement	1 298 268,39 €
Résultat provisoire consolidé	1 303 499,35 €

- **Le lancement des investissements**

Pour la mandature, la CCPF a décidé de mettre en œuvre un PPI afin d'avoir une meilleure lisibilité des opérations à réaliser.

Au regard de sa situation financière et de manière à bien cadrer les choses, la CCPF devrait programmer ses opérations d'investissement selon la règle des autorisations d'engagements (ou de programmes) et crédits de paiement (AP/CP).

En effet, l'APCP permet d'engager des dépenses d'investissements qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité devant inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre, le solde.

- **IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES 2016 SUR LE BUDGET**

- **Dotations et péréquations**

Du fait de la participation de la CCPF à l'effort d'économies prévu par la Loi de Finances pour 2016, la DGF devait baisser au minimum de 180 000 euros par rapport à 2015.

Cette baisse sera partiellement compensée par la progression du mécanisme de péréquation horizontale par l'intermédiaire du FPRIC. Ce dernier progresse de 220 millions d'euros par rapport à 2015. La CCPF, au travers de la répartition actuelle (55% - 45%), devrait bénéficier de 100K d'euros supplémentaires.

- **Fiscalité locale**

Si en 2015 les taux de la fiscalité locale ont été maintenus, la situation 2016 obligera la CCPF à les augmenter. Actuellement, les taux sont les suivants :

Description	Taux 2015	Produit fiscal
• Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,08 %	1 014 685
→ TASCUM		233 232

→ CVAE		594 356
→ IFER		176 275
• Taxe d'habitation	6,97 %	1 390 839
• Taxe foncière non bâti	1,66 %	45 584
• Taxe additionnelle à la TFNB (taxe foncière non bâti)		45 392
TOTAL		3 500 363

Le produit final de la fiscalité directe s'établit à 3 500 363 € en 2015, soit une légère hausse de 1,75% par rapport aux prévisions.

Pour 2016, afin de faire face au programme d'investissements conséquents, le besoin de financement nouveau, s'élève à 1 million d'euros pour les cinq prochaines années. 200 000 € de recettes nouvelles, au moins, restent donc à trouver, chaque année.

Lors de la réunion de la commission Administration Générale et des Finances du 21 août 2015, plusieurs pistes ont été examinées :

- Cotisation foncière des entreprises
 - Utilisation de la majoration spéciale
 - Modulation des bases minimales de CFE
- Mettre en place une politique d'abattements communautaires au niveau de la taxe d'habitation
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Améliorer la dynamique de la base brute
- Mettre en place une fiscalité communautaire au niveau de la taxe foncière
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPRIC)
- Economies à réaliser sur le budget principal
- Examen des principaux services publics (école de musique, médiathèque)

Après réflexion et présentation des simulations financières, les décisions prises par la commission administration générale, finances, personnel et piscine et le bureau communautaire seraient les suivantes :

Décisions prises	Taux	Gain	Observations
Moduler les bases de CFE		41 477 €	
Relever le taux de TASCOM	+ 0,05%	11 000 €	
Voter un taux de foncier bâti	+ 0,30%	47 767 €	Base 2015
Augmenter le taux de la taxe d'habitation	+ 0,30%	56 727 €	Base 2015
Augmenter le taux FNB	+ 0,24%	6 181 €	Base 2015
TOTAL		163 152 €	

L'instauration de la fiscalité sera examinée lors du vote du budget primitif, en sachant que la communication des bases fiscales permettra de prendre les décisions définitives.

Monsieur Macé précise le contexte dans lequel ces décisions ont été prises. Depuis 1997, les investissements sont portés par les entreprises et en aucun cas par les ménages. La Cdc n'a plus le choix si elle veut continuer à investir.

- **SITUATION DE LA DETTE COMMUNAUTAIRE**

➤ **Une dette qui ne pénalise pas les marges de manœuvre**

A) La dette globale

Eléments de synthèse	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Montant dette globale	3 407 082	3 048 095
Durée résiduelle moyenne		
Durée de vie moyenne		

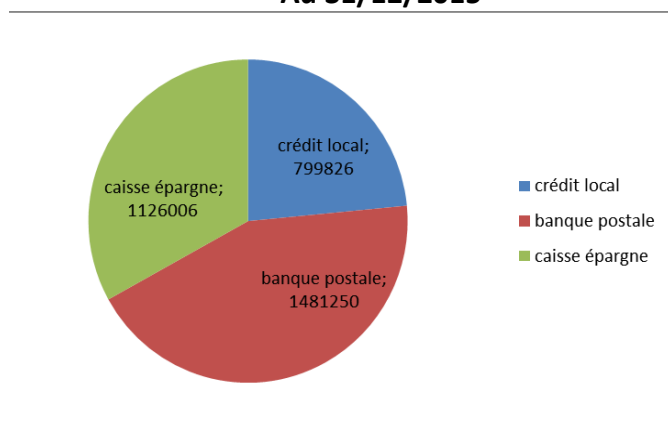
Hors budgets annexes, la Communauté de communes détient 4 emprunts souscrits auprès de 3 établissements prêteurs.

B) Les établissements prêteurs

① *Budget principal*

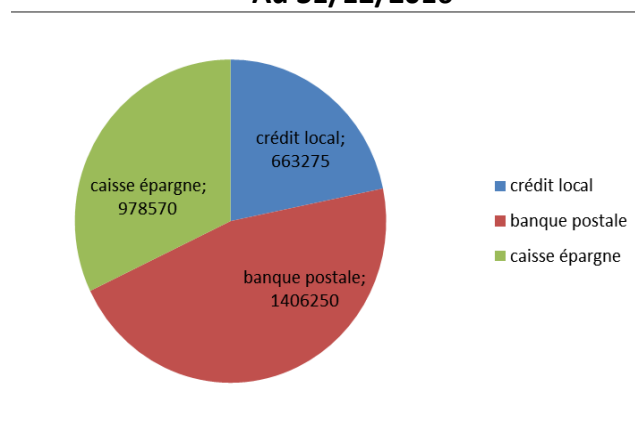
Répartition du capital restant dû par organisme

Au 31/12/2015



crédit local	799 826
banque postale	1 481 250
caisse épargne	1 126 006
total	3 407 082

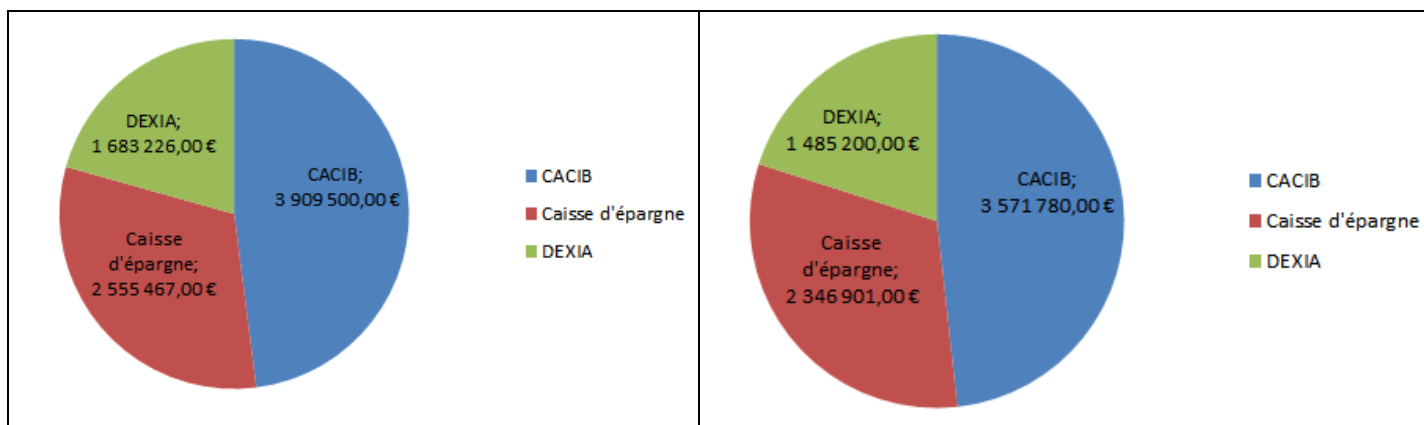
Au 31/12/2016



crédit local	663 275
banque postale	1 406 250
caisse épargne	978 570
total	3 048 095

② *Budgets annexes*

Capital restant dû au 31/12/2015		Capital restant dû au 31/12/2016	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
CACIB	3 909 500	CACIB	3 571 780
Caisse d'épargne	2 555 467	Caisse d'épargne	2 346 901
DEXIA	1 683 226	DEXIA	1 485 200
TOTAL	8 148 193	TOTAL	7 403 881



C) La structure de la dette

① *Budget principal*

La répartition de la dette est la suivante :

- 76,52 % en taux fixe faible (2 607 256)
- 23,48 % en taux variable faible pour l'instant (799 826)

② *Budgets annexes*

En 2016, la structure de la dette est la suivante :

- 82% en taux variable (6 681 193 €) – très très faible (négatif pour certains)
- 18% en taux fixe 1 467 000 €

D) Le coût de la dette

① *Budget principal*

Le taux moyen de la dette s'élève à 2,78% pour le budget principal.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est un indicateur couramment utilisé. Il reste toutefois purement informatif car il faut bien entendu tenir compte de l'exposition au risque et de la durée de la dette. Cela étant, à titre de comparaison, un emprunt à taux fixe amortissable par échéances constantes d'une durée de 15 ans vaut, à ce jour, sur les marchés financiers 1,80 %.

② *Budgets annexes*

Taux moyen de la dette : 1,40 %

E) Les perspectives de restructuration de la dette

La restructuration ne s'impose pas dans la mesure où deux emprunts ont été consolidés à taux fixe pour 8 ans et que les taux négociés sont faibles.

A noter que la Communauté de communes n'a pas d'emprunt toxique et que l'emprunt le plus exposé est classé en B sur la grille de Gissler qui en comporte 6.

F) Le lancement d'APCP

La Communauté de communes se doit de planifier en amont ses opérations d'investissement.

En effet, l'APCP permet d'engager des dépenses d'investissement qui sont réalisées sur plusieurs exercices, la Communauté de communes doit donc inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter, d'une année sur l'autre, le solde.

L'APCP est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

• LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Le budget primitif 2016 s'inscrit encore dans un contexte national très contraint et dégradé. La Communauté de communes engage de lourds investissements prévus au plan pluriannuel dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités et devra aussi examiner les besoins dans les services communautaires pour faire face aux transferts de compétences voulus par les élus et décidés par l'Etat au titre de la loi NOTRe.

➤ **Le budget d'investissement 2016**

① Budget principal

L'investissement est une clé pour tourner la Communauté de communes vers les grands défis de l'avenir, pour construire un espace durable, solidaire et cohérent.

A) Les dépenses d'investissement

Le montant des investissements prévus au budget primitif 2016 devrait se situer dans une fourchette comprise entre 4 500 000 et 5 000 000 €.

Une fois les sources de financement non communautaires déduites (subventions, participations), la charge nette de ces investissements devrait représenter environ 2 000 000 € directement financée par la communauté de communes. Le choix devra être fait pour répartir le financement (autofinancement, fiscalité, emprunt).

A cet exercice, il convient d'y ajouter les investissements portés par les budgets annexes, à hauteur de 2 121 143 € HT.

Pour 2016, les investissements porteront sur les opérations suivantes :

❖ <u>Economie</u>	3 787 543 €
→ Achèvement de la construction du Mémorial des Civils	3 749 249 €
→ Etudes économiques	38 294 €
❖ <u>Cadre de vie</u>	26 520 €
→ Travaux liés à l'accessibilité des bâtiments communautaires (piscine)	16 920 €
→ Toiture de la chambre froide	9 600 €

❖ <u>Centre Aquatique</u>	90 120 €
→ Mise en place d'un escalier pour accéder au centre aquatique	29 000 €
→ Investissements à réaliser	61 120 €
❖ <u>Administration générale</u>	54 247 €
→ Changement de logiciels.....	4 247 €
→ Refonte du site internet	10 000 €
→ Remplacement des photocopieurs.....	40 000 €
❖ <u>Médiathèques</u>	663 200 €
→ Construction d'une antenne à Morteaux-Couliboeuf	650 000 €
→ Mise en place d'alarmes dans les 3 équipements.....	13 200 €
→ Réaménagement de la médiathèque de Falaise	
❖ <u>Habitat</u>	131 833 €
→ Subventions	131 833 €
❖ <u>SCoT</u>	67 412 €
→ Poursuite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.....	67 412 €

B) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions liées aux projets éligibles. Elles s'élèvent à 2 500 000 €.

② Budgets annexes

A) Présentation

Les budgets annexes de la Communauté de communes sont au nombre de 9 :

- 1) Ateliers relais
- 2) Ariana
- 3) Expansia
- 4) CSPG - Calvados Sud Putanges Guibray (*nouveau*)
- 5) Martinia
- 6) Méthanéa
- 7) Déchets ménagers
- 8) SPANC
- 9) FJT – Foyer Jeunes Travailleurs (*nouveau*)

B) Orientations budgétaires

Evoquer les budgets annexes, c'est parler principalement d'économie et programme économique sera conséquent pour 2016.

1) Ariana

Ateliers relais sur la zone (420 000 €)

Pour l'attractivité de cette zone, la construction de deux bâtiments est prévue. D'un coût prévisionnel de 420 000 € HT, la construction permettra l'accueil de porteurs de projet.

Mise en place d'une signalétique sur la zone. Coût : 12 000 €

2) Expansia (15 000 €)

Hormis les raccordements électricité et gaz pour l'implantation du garage Renault, peu d'opérations sur la zone.

3) CSPG - Calvados Sud Putanges Guibray (360 000 €)

Nouvellement créé, le budget accueillera le rachat de 4 bâtiments à la ville de Falaise.

4) Martinia (976 844 €)

La zone Martinia concentrera les efforts financiers de la Communauté de communes pour la réalisation de :

→ fouilles archéologiques qui sont en cours (164 343 € HT)

→ l'aménagement de la zone (1^{ère} tranche). Coût : 812 501 € HT.

5) Méthanéa (76 756 €)

Acquisition d'une parcelle de deux hectares. Rappelons que ce terrain devrait accueillir la construction d'une unité de méthanisation.

6) Déchets ménagers

Pour le budget annexe déchets ménagers, les dépenses de fonctionnement liées aux prestations (compte 611) devraient rester sensiblement identiques à celles de 2015. Par contre, nous devrions avoir un virement de la section de fonctionnement vers celle d'investissement beaucoup plus important que les années passées (environ 200 000 €), notamment pour pouvoir acheter une trentaine de colonnes de tri sélectif (60 000 €) en remplacement de colonnes vétustes (75 % du parc à plus de 15 ans). De même, des travaux de mise en place de garde-corps normés, dans les déchèteries de Pertheville-Ners et du Mesnil-Villement dans un 1^{er} temps, sont aussi à programmer (100 000 €). Au final, le budget annexe déchets ménagers 2016 pourrait avoisiner les 2 900 000 € en fonctionnement et 420 000 € en investissement. Il est cependant beaucoup trop tôt pour connaître l'incidence sur la TEOM 2016, ne connaissant pas encore les possibles excédents issus du Compte Administratif 2015 qui n'est pas finalisé à ce jour.

7) SPANC

Pour le budget annexe SPANC, la grosse différence viendra des dépenses engendrées par la prestation de service pour les vérifications de bon fonctionnement (100 000 €), dépenses qui seront compensées par les recettes liées à la création d'une redevance forfaitaire « vérification de bon fonctionnement », mais aussi des autres redevances forfaitaires « contrôles diagnostic ». Le budget annexe SPANC 2016 devrait donc ainsi avoisiner les 390 000 € en fonctionnement et 6 000 € en investissement.

8) FJT – Foyer Jeunes Travailleurs (258 543 €)

Le démarrage de l'opération est prévu pour 2016.

➤ **le budget de fonctionnement**

Pour l'instant, le montant des recettes de fonctionnement ne peut être connu précisément puisque le montant des éléments financiers et des dotations ne sera connu qu'au mois de mars.

Trois certitudes seulement :

- la baisse des dotations sera poursuivie
- l'augmentation du FPRIC dont l'enveloppe atteindra 1 milliard d'euros
- une mobilisation obligatoire de la fiscalité locale

A) Les dépenses de fonctionnement

Pour 2016, les dépenses de fonctionnement seront les suivantes :

→ Informatique	6 000 €
→ Poursuite du Programme Local de l'Habitat	102 781 €
✓ Permanence	16 244 €
✓ Etude pré-opération OPAH	37 584 €
✓ Animation OPAH.....	25 000 €
✓ Convention EPR	21 833 €
✓ Point Info Energie	1 120 €
✓ Convention	1 000 €
→ Mise en œuvre de la nouvelle DSP du centre aquatique	506 912 €
→ Etude pour l'accompagnement de la CdC dans son diagnostic social	13 440 €
→ Actions pour la promotion et l'inauguration du Mémorial	70 000 €
→ Alarmes des médiathèques	13 200 €
→ Organisation du festival de musique	169 000 €
→ Subventions aux associations	(attente avis commissions)
→ Dépenses liées aux grands bureaux	13 000 €

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Macé pour l'ensemble de cette présentation car il s'agit d'un acte important. Il indique que s'il n'y avait pas de diminution de la DGF, il n'y aurait pas besoin de parler fiscalité, mais il faut malgré tout appliquer la loi. Il précise que ce dernier budget doit avoir la volonté ou non de faire avancer le Pays de Falaise. Comme l'a précisé Eric Macé, jusqu'à maintenant, les investissements ont été supportés par les entreprises et un effort doit désormais être demandé aux habitants.

Monsieur Porchon demande ou en est le projet Méthéana. Monsieur Mesnil répond qu'il est au point mort. L'association créée par les agriculteurs est en cours de dissolution et cette dissolution est nécessaire pour la recherche de nouveaux process.

Monsieur Lemerrier explique que d'un côté est évoqué le contexte économique et social à prendre en compte mais que malgré tout, il est proposé de rajouter une ligne de TVA au ménage.

Monsieur Leteurtre comprend les propos de Monsieur Lemerrier d'autant que c'est la première fois que cette proposition est faite. Il pense qu'à travers cela, les élus doivent décider s'ils souhaitent continuer à avancer ou se replier. Les membres du bureau ont pensé qu'il était important de continuer à faire de l'investissement au risque de voir reculer la Communauté de communes.

Monsieur André fait remarquer que l'effort a toujours été porté par les sociétés jusqu'à présent. Il a conscience que les habitants du Pays de Falaise ne sont pas les plus riches mais rappelle que l'effort demandé n'est pas non plus très important.

Monsieur Leteurtre précise que pour le BP, les efforts de 0,3 seront détaillés et demande en ce sens à Monsieur Cassiaux, Directeur Général des Services de faire la comparaison avec d'autres EPCI. Il évoque également une autre possibilité pour la Communauté de communes de trouver des fonds, et notamment celle de relever la part du FPRIC pour la Cdc mais les communes seront elles, désavantagées. Pour sa part, il souhaite que le territoire continue à avancer, même si cela doit passer par un petit effort à demander aux habitants.

Monsieur Macé précise qu'en commission des finances en août 2015, des simulations ont été faites afin de voir ce que représenterait une augmentation pour les ménages et il demande que Monsieur Cassiaux puisse transmettre ces chiffres.

Monsieur Lemerrier consent qu'il s'agit d'un petit effort au départ mais que cette nouvelle ligne sur la feuille d'impôt augmentera chaque année comme les autres parts.

Monsieur Macé confirme qu'effectivement cela ne fait jamais plaisir mais que malheureusement la Commission des finances n'a pas vue d'autres alternatives pour que la Communauté de communes puisse se permettre de continuer à investir. Il évoque également que des compétences nouvelles vont arriver et vont s'imposer à la Cdc mais qu'il faut également penser à celles que la Cdc veut prendre de son propre chef.

Il pense que ce n'est pas en mettant un nouveau coup de massue sur les entreprises qu'elles viendront s'installer sur le territoire, d'autant plus si la Communauté de communes veut rester compétitive sur le plan économique.

Il conclut que l'augmentation s'est voulue de manière équitable et que l'ensemble de la fiscalité, notamment l'effort fiscal, soit porté maintenant par l'ensemble du territoire.

Monsieur Leteurtre invite les élus à se remémorer ce qui a déjà été mis en place en faveur des communes et notamment le service droit des sols, l'atesat, mais aussi le recrutement d'un développeur économique.

Monsieur Lemerrier souhaiterait que les ménages ne soient pas impactés, ni davantage les industries, mais plutôt les communes.

Monsieur Macé ajoute que même si la part du FPRIC de la Communauté de communes était augmentée, cela ne résoudrait pas le besoin financier des nouvelles compétences.

Monsieur Mesnil évoque une rencontre avec les chefs d'entreprise qui ont évoqué leurs difficultés en terme de marché. Si le choix se portait sur l'augmentation de leur taxe, ils n'hésiteraient pas à le rappeler. Pour sa part, il préfère appuyer sur l'ensemble des investissements déjà portés par les entreprises à savoir les médiathèques, le centre aquatique. Il conclut en invitant par ailleurs, Monsieur Lemerrier à être l'ambassadeur auprès des communes pour l'augmentation de la part de la Communauté de communes concernant le FPRIC.

Monsieur Turban relate qu'après un rapide calcul, l'augmentation se porterait à 2 € par locataire et 4 € par habitant.

Monsieur Lemerrier conclut que cela reste tout de même un symbole. Monsieur Leteurtre consent ces propos mais rappelle les contraintes actuelles et surtout que la Communauté de communes puisse continuer à investir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016 qui s'est organisé autour :
- des éléments de la loi de finances 2016,
 - des principales orientations pour le Budget Primitif 2016,
 - des axes de la politique financière de la Communauté de communes,
 - des projets d'investissements.

Monsieur Dubost rappelle la tenue du Festival de Musique en juillet comme chaque année et invite les élus à se prononcer sur les tarifs de cette 13^{ème} édition en indiquant que les tarifs proposés sont identiques à ceux de l'année précédente.

Monsieur Leteurtre indique qu'il s'agit d'une manifestation forte et positive dans le Pays de Falaise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** les tarifs relatifs à la 13^{ème} édition de la manifestation Musique en Pays de Falaise, ainsi qu'il suit :

TARIFS STAGES

- Droits d'inscription (tous stages) 130 €
- Elèves de l'école de musique du Pays de Falaise et résidents de la Communauté de communes du Pays de Falaise 70 €

Stages comédie musicale, chant lyrique, orchestres et ensembles, piano

- Prix pédagogique du stage 205 €
Supplément pour les pianistes (pour mise à disposition d'un instrument par stagiaire)
60 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 60 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 80 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 60 € / 2^{ème} inscrit - 80 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 100 €
- Hébergement :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Stage Jazz Instrumental

- Prix pédagogique du stage 140 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 40 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 60 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 40 € / 2^{ème} inscrit - 60 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 80 €
- Hébergement :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Stage jazz vocal

- Prix pédagogique du stage 80 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 20 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille. 40 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 20 € / 2^{ème} inscrit - 40 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 60 €
- Hébergement :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 105 €
 - forfait tous repas 65 €
 - forfait repas du midi 35 €

Stage accordéons

- Prix pédagogique du stage 80 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 20 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 40 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 20 € / 2^{ème} inscrit - 40 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 60 €
- Hébergement :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 105 €
 - forfait tous repas 65 €
 - forfait repas du midi 35 €

Stage orgue

- Prix pédagogique 205 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 60 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 80 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 60 € / 2^{ème} inscrit - 80 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 100 €
- Hébergement :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat ou en famille d'accueil) 230 €
 - forfait tous repas 150 €
 - forfait repas du midi 80 €

Festival

- Tarif de l'entrée des concerts 5 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant a solliciter des subventions auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et tout autre partenaire susceptibles d'intervenir dans le cadre du festival.
- **S'ENGAGE** a affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours desquelles elles seront constatées.

FINANCES - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE – MONTANT DE PRISE EN CHARGE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** à 44 € maximum/heure, le montant de prise en charge des interventions musicales en milieu scolaire, sur une durée maximale 10 heures par classe, conformément aux prescriptions de l'Education Nationale ;
- **PRECISE** que la priorité est donnée aux projets présentés pour les classes élémentaires (et classes pré-élémentaires qui sont rattachées aux classes élémentaires (GS – CP)) en fonction de la somme maximale votée chaque année lors du Budget Primitif de la Communauté de communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer les conventions de financement avec les associations et écoles concernées ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget des exercices considérés.

HABITAT - BILAN DES ACTIONS PLH

Monsieur Goupil explique que dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre acte du bilan 2015 des actions engagées.

☞ AXE 1 : REQUALIFIER LE PARC PRIVÉ

FICHE-ACTION N°1 : AMÉLIORATION DE 475 LOGEMENTS SUR 6 ANS

- *Mettre en place une permanence habitat*

BILAN 2015 :

Les objectifs de la permanence habitat sont d'assurer une information personnalisée auprès des habitants pour les travaux d'amélioration de leur logement. Les projets accompagnés portent sur la lutte contre la précarité énergétique grâce aux travaux d'isolation et d'économies d'énergie, ainsi que sur l'adaptation du logement au handicap ou au vieillissement. La mise aux normes d'un logement (plomberie, électricité, ...) et les travaux de gros œuvre peuvent aussi être accompagnés dans certains cas.

Le Pacte Arim est l'opérateur chargé de l'assistance administrative et technique des dossiers (aider à l'élaboration du projet, identifier les travaux à réaliser, information sur les aides mobilisables, constitution du dossier, contrôle des devis et paiement des subventions).

Depuis octobre 2014, 222 personnes ont été conseillées, dont 118 qui se sont rendues en Permanences Habitat.

Dossiers éligibles	99
Dossiers non éligibles	103
Contacts	20

Sur les 99 dossiers éligibles :

En étude	49
Déposé	6

Notifié	13
Terminé	31

- *Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH, démarrée en avril 2014, est en cours de finalisation. Il reste quelques démarches administratives à réaliser. Rédaction de la convention, délibération du Président pour autoriser la signature de la convention et rédaction du cahier des charges pour le marché de suivi-animation de l'OPAH.

Rétro-planning 2016 :

Février 2016	Validation de l'étude et de la convention auprès de la DREAL et de la CLAH (Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat)
Mars 2016	La convention doit être mise à disposition du public durant 1 mois
Mars 2016	Lancement de l'appel d'offre pour la mission de suivi animation de l'OPAH
Avril 2016	Réception et analyse des offres
Mi-avril 2016	Lancement de l'OPAH Signature officielle de la convention (Président CDC, Maire de Falaise, Maire de Courcy, Préfet du Calvados) lors d'une Conférence de presse Relais aux permanences Habitat déjà existantes

Dans ce cadre, le service Habitat de la Communauté de communes travaille également en partenariat avec la Région et Caen Métropole sur la thématique des villes reconstruites et les problématiques afférentes en matière d'habitat telles que la précarité énergétique et les copropriétés dégradées.

Fiche-Action n°2 : Créer un relais local pour favoriser le repérage des logements indignes et inconfortables

BILAN 2015 :

La question de l'habitat indigne a été abordée lors dans un atelier thématique de la 1^{ère} Semaine de l'habitat et du logement. Malheureusement, le public visé (services de soins à domicile, ...) n'a pas répondu à cette invitation. Cette mise en route est à retravailler.

Actions envisagées en 2016 :

L'objectif est de permettre aux élus d'avoir un interlocuteur local unique au sein de la Communauté de communes du Pays de Falaise. A ce titre, plusieurs actions sont envisagées :

- Faire des réunions d'informations auprès des partenaires pouvant être les « relais » de situation d'habitat indigne (services de soins à domicile - ADMR, SSIAD, CCAS, infirmières à domicile, service HAD -, portage de repas, services sociaux et élus des communes) ;
- Diffusion du guide « habitat indigne » répertoriant définitions, organismes compétents, procédures et solutions, exemples ;

- Etablir une charte avec les partenaires locaux et institutionnels afin d'identifier le processus de résorption des situations d'habitat indigne ;
- Diffusion de l'information auprès de la population afin de permettre une reconnaissance des situations d'habitat dit « indigne ».

AXE 2 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE MAÎTRISE DU FONCIER

Fiche-Action n°3 : Définir une stratégie foncière à destination de l'habitat

- *Etablir une Convention d'Action Foncière (CAF) en partenariat avec l'EPFN*
- *Accompagner la mise en place d'outils de maîtrise de l'urbanisation*
- *Mettre en œuvre un volet foncier dans le futur observatoire de l'habitat*

Fiche-Action n°4 : Inscrire la production de logements dans le cadre de la gestion économe des sols

- *Définir des règles de densité*

Avant d'établir une CAF, il convient de réaliser une étude foncière. La Communauté de communes du Pays de Falaise a donc signé le 30 décembre 2014 une convention en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et le Conseil Régional de Basse-Normandie ayant pour objet la réalisation d'une étude foncière sur le territoire, divisée en deux phases :

- Etat des lieux des enjeux fonciers et mise en place d'indicateurs d'observation foncière (volet foncier du futur observatoire de l'habitat) : Numérisation des documents d'urbanisme et analyse du contexte foncier à travers de l'utilisation des données disponibles et de rencontre avec les acteurs du territoire ;
- Accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie foncière : Reprendre les enjeux prioritaires définis par les élus du Pays de Falaise, repérer le potentiel foncier et proposer des interventions adaptées permettant de faire face aux enjeux identifiés.

BILAN 2015 :

L'EPFN sous traite les différentes phases de l'étude foncière, notamment la partie concernant la numérisation des documents d'urbanisme qui sont à ce jour en cours de vérification auprès des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). De même, pour réaliser le diagnostic sur les marchés fonciers du territoire, il est nécessaire de réaliser la cartographie de l'extension du tissu bâti. L'EPFN a également passé un marché avec un prestataire et la production de ces données est en cours de réalisation, auquel il faudra aussi ajouter une phase de contrôle.

Actions envisagées en 2016 :

Suite à ces deux étapes (numérisation des documents d'urbanisme et cartographie de l'extension du tissu bâti), l'EPFN organisera une réunion afin de présenter les premiers chiffres et les premières analyses. Cette phase sera possible au cours du premier trimestre 2016. Il conviendra également d'organiser des rencontres entre les acteurs du territoire et le prestataire chargé de produire le diagnostic.

☞ AXE 3 : FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE DANS LES NOUVEAUX PROGRAMMES

Fiche-Action n°5 : Mettre en œuvre une politique de développement de l'offre de logements locatifs aidés

- *Atteindre 15% de logements locatifs aidés à l'horizon 2019*
- *Etablir un accord-cadre avec les organismes HLM*
- *Mobiliser les outils de mixité sociale existants*
- *Inciter les communes et les organismes agréés à produire des logements aidés*

Fiche-Action n°6 : Créer les conditions favorables à l'accession à la propriété, et notamment l'accession sociale

- *Accompagner l'accession à la propriété, et notamment l'accession sociale*
- *Développer une offre publique foncière*
- *Mettre en œuvre une taxe forfaitaire sur la cession des terrains devenus constructibles*

Actions envisagées en 2016 :

- Rencontrer les bailleurs sociaux pour mettre en place les actions du PLH dans un accord-cadre ;
- Volet foncier traité dans la convention signée avec l'EPFN et la Région Basse-Normandie.

☞ AXE 4 : INSCRIRE L'HABITAT DANS UNE DÉMARCHE DURABLE

Fiche-Action n°7 : Développer les Approches Environnementales de l'Urbanisme

- *Réflexion approfondie en amont de toute opération d'urbanisme et intégration des préoccupations environnementales*

Fiche-Action n°8 : Favoriser un habitat durable dans le parc social public, communal et privé conventionné

- *Définition d'un accord-cadre avec les organismes HLM*
- *Incitation à l'amélioration de la performance énergétique*

BILAN 2015 :

La Communauté de communes du Pays de Falaise a signé une convention de partenariat avec le GRAPE agréé « Espace Info Energie » depuis 2002 et financé et coordonné par l'ADEME et les Conseils régionaux. En plus d'accompagner les particuliers dans leurs projets de construction ou de rénovation basse-consommation, les conseillers Info Energie du GRAPE mènent également des actions de sensibilisation sur toutes les questions touchant aux économies d'énergie. Le but étant de promouvoir les préoccupations environnementales et énergétiques dans les opérations d'urbanisme et d'amélioration de l'habitat.

Actions envisagées en 2016 :

- Rencontrer les bailleurs sociaux pour mettre en place les actions du PLH dans un accord-cadre ;
- Pour tous futurs projets d'urbanisme : contacter l'ADEME et notamment Karine BOSSER qui traite les AUE (Approche Environnementale de l'Urbanisme)

AXE 5 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES POPULATIONS SPÉCIFIQUES

Fiche-Action n°9 : accroître l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées

- *Inscrire les objectifs dans l'accord-cadre signé avec les organismes HLM*
- *Inciter l'adaptation des logements existants dans le parc privé*

Fiche-Action n°10 : Proposer une offre d'hébergement pour les jeunes (FJT, ...)

- *Créer un Foyer Jeunes Travailleurs*
- *Développer une offre en logements dans le parc privé*
- *Coordonner les actions des différentes associations présentes sur le territoire*

Fiche-Action n°11 : Développer l'offre de logements pour les personnes défavorisées

- *Développer une offre en logements adaptés*
- *Créer deux logements d'urgence*
- *Mobiliser le PLH pour favoriser la sédentarisation des gens du voyage*

BILAN 2015 :

Le Partenariat avec le CCAS de Falaise, qui gère l'actuel logement d'urgence pour le compte de la CdC et Yohan Hériveau qui travaille sur la thématique Logement Jeunes, a permis d'obtenir une vision globale de la thématique logement sur le territoire du Pays de Falaise. C'est grâce à ce partenariat qu'a émergé la volonté d'organiser un évènement commun et nouveau pour le Pays de Falaise : la semaine de l'Habitat et du logement. Cette semaine a été conçue pour que tous les habitants du Pays de Falaise soient concernés : jeunes, jeunes adultes, personnes en difficultés, locataires, propriétaires occupants et bailleurs, souhaitant rénover leur habitation par souci d'économie d'énergie ou d'adaptation au vieillissement ou au handicap.

Le service habitat de la Communauté de communes a aussi intégré le pôle du « bassin de veille du Pays de Falaise » organisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) sur 2 thématiques : l'accès aux soins et à la santé et le logement et l'hébergement. A ce titre, un tableau recensant toutes les demandes pour le logement d'urgence a été mis en place. Le constat suite à ce tableau est clair, il y a de plus en plus de demandes pour ce seul logement d'urgence. La mise en place d'un autre logement serait nécessaire.

Actions envisagées en 2016 :

- Bilan des demandes recensées en fin d'année 2016 (typologie des personnes, âge, situation familiale, ancien lieu de résidence, ...) afin de pouvoir déterminer l'emplacement idéal du prochain logement d'urgence ;
- Rencontrer les bailleurs sociaux pour mettre en place les actions du PLH dans un accord-cadre ;

AXE 6 : FAIRE VIVRE LE PLH

Fiche-Action n°12 : Mettre en place un dispositif local d'observation de l'habitat

Fiche-Action n°13 : Mettre en place un dispositif inter partenarial pour le suivi-animation

BILAN 2015 :

Ce volet permet de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du PLH.

Un tableau de bord a été réalisé afin de suivre le déroulement et la réalisation des différents axes de travail et fiche-actions correspondantes.

Concernant des actions de communications :

- Présence du service Habitat de la Communauté de communes du Pays de Falaise lors du salon de l'habitat en avril 2015 afin de promouvoir l'ensemble des dispositifs (permanence habitat, étude OPAH et questionnaires distribués, 1^{ère} semaine de l'habitat et du logement, ...)
- Création d'une Semaine de l'Habitat et du logement en partenariat avec le Service Logement Jeunes de la CDC et le CCAS de la ville de Falaise ;
- Création d'un guide de l'habitat permettant de rassembler toutes les informations relatives à l'habitat pour les habitants du Pays de Falaise.

Actions envisagées en 2016 :

- Réalisation d'une 2^{ème} édition de la « Semaine de l'Habitat » orientée plutôt en « Journées de l'Habitat », prévue les 1^{er} et 2 juin 2016.
- Réédition du Guide de l'habitat mis à jour avec les nouvelles aides liées à l'OPAH.

Tableau récapitulatif :

Réalisé en 2015	Envisagé pour 2016
Etude pré-opérationnelle d'OPAH	Animation de l'OPAH
Mise en place d'un Espace Info Energie	Instauration d'une démarche d'identification et de traitement de l'habitat indigne
Participation au dispositif de veille sur le Pays de Falaise pour la thématique relative à l'hébergement	Finalisation de l'étude foncière
Participation au Salon de l'Habitat	Mise en place de la Convention d'Action Foncière
Création d'une Semaine de l'Habitat et du logement	Accord-cadre avec les bailleurs sociaux sur diverses thématiques
Création du Guide de l'Habitat	2 ^{ème} édition de la Semaine de l'Habitat et du logement
Suivi de la thématique « villes reconstruites »	Réédition du Guide de l'Habitat

Monsieur Leteurtre remercie Monsieur Goupil ainsi que Mesdames Martin & Wilpote pour leur travail sur ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

➤ PLUI

Monsieur Goupil indique que selon l'article 136 de la loi ALUR du 27/03/2014, une Communauté de communes, qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi (à savoir le 27/03/2017).

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert n'a pas lieu.

Si à l'expiration de ce délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la Cdc n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la Communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les mêmes conditions décrites précédemment.

Monsieur Leteurtre précise que cette thématique devra être travaillée d'ici la fin de l'année tout comme l'obligation de délibérer avant cette même échéance.

➤ **DIFFUSION BULLETIN COMMUNAUTAIRE SPÉCIAL SCOT**

Dans le cadre du SCoT, une réunion était prévue le 29 février mais pour pouvoir prendre le temps de communiquer davantage sur ce dossier auprès de la population, elle a été déplacée au 8 mars. En effet, le but est de faire le point sur le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) avant le 8 mars afin de ne rien oublier.

Monsieur Leteurtre précise qu'un dépliant sera distribué dans chacune des boîtes aux lettres de la Communauté de communes dans lequel sera inséré un intercalaire informant de la réunion du mardi 8 mars à 18 heures à Saint-Pierre Canivet.

➤ **CIAS**

Madame Dewaële-Canouel fait part du diagnostic social en cours sur le territoire. Elle évoque les réunions de micro-régions et souhaite qu'un représentant de chaque commune soit présent, afin de prendre en compte les besoins de la population et les manquements des communes. Elle conclut en indiquant que le but est de retranscrire un maximum d'informations au cabinet chargé de l'étude afin de connaître ou non la pertinence de mettre en place ce CIAS.

➤ **POLE METROPOLITAIN**

Monsieur Macé évoque une réunion importante le matin même du Conseil communautaire au sein du Pôle Métropolitain car certains élus se posent la question de l'intérêt d'avoir adhéré à cette structure.

A la demande de Joël Bruneau, les élus, les représentants des Conseils de surveillance des Centres hospitaliers ainsi que l'ARS se sont réunis afin d'entreprendre la ré-organisation de l'offre hospitalière sur le territoire.

Monsieur Macé fait part de la création l'été dernier de la loi « Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) ». Il explique que l'offre de santé ne pourra jamais ressembler à celle qui prévalait jusqu'à maintenant. Il relève que 90 % des hôpitaux public sont en déficits.

Il explique que le but de cette loi est d'une part administratif : l'idée est de mutualiser les coûts en matière de politique et groupement d'achat ; d'autre part, le développement des partenariats en matière d'offre de santé.

Par rapport à notre territoire, il a été demandé que Falaise et Argentan soient réunis pour collaborer davantage avec le CHU de Caen. D'autres scénarios ont été proposés mais ils n'étaient pas convenables pour Argentan et Falaise, notamment dans la proposition de rattachement avec Alençon.

Il relate que le Directeur Général Adjoint de l'ARS était très ouvert sur cette répartition et qu'Argentan et Falaise ont pratiquement obtenu gain de cause. De même, il indique que le nouveau directeur du CHU est sur la même ligne que l'ARS notamment par le travail avec les hôpitaux périphériques.

Monsieur Macé pense que c'est par cette méthode de collaboration que la définition des hôpitaux de demain se fera. Il conclut donc que le rapprochement d'Argentan vers le CHU a été décidé mais que cela n'enlève rien au rapprochement des 2 hôpitaux, notamment sur la permanence des soins. Il consent que ce travail n'est pas simple mais espère que les résultats seront là. Pour lui, si les hôpitaux ne se rapprochent pas, leurs fermetures sont assurées.

Monsieur Leteurtre conclut sur la nécessité d'adhérer ce Pôle Métropolitain. Il rebondit sur les propos de Monsieur Macé : sans le réseau du Pôle Métropolitain les discussions auraient certainement été plus difficiles. Le Pôle Métropolitain est un interlocuteur pour l'ARS. Il faut le voir comme un outil de défense des territoires, mais aussi des élus face à l'administration.

Pour conclure ce Conseil communautaire, Monsieur Leteurtre adresse ses remerciements à Monsieur Binet et son équipe municipale pour leur accueil au sein de la salle des fêtes de leur commune.

Bilan des Permanences Habitat sur les 57 Communes de la CdC du Pays de Falaise

			2014	2015			
Population 2010		COMMUNES	déc-14	avr-15	juil-15	déc-15	total
324	1	AUBIGNY	2		1		3
95	2	BAROU-EN-AUGE					0
174	3	BEAUMAIS	1		3	2	6
258	4	BERNIERES-D'AILLY					0
113	5	BONNOEIL					0
385	6	BONS-TASSILLY	1		1	3	5
138	7	CORDEY			3		3
151	8	COURCY	2		1		3
303	9	CROCY	2		2		4
232	10	DAMBLAINVILLE		1		1	2
474	11	EPANEY			1	2	3
311	12	ERAINES			2		2
297	13	ERNES	1		3		4
8 279	14	FALAISE	15	9	25	6	55
362	15	FONTAINE-LE-PIN	1				1
214	16	FOURCHES				1	1
175	17	FOURNEAUX-LE-VAL			1	1	2
546	18	FRESNE-LA-MERE			3		3
337	19	JORT				1	1
689	20	LA HOGUETTE		1	4	4	9
91	21	LE DETROIT			1	1	2
92	22	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	1				1
291	23	LE MESNIL-VILLEMENT			1	1	2
171	24	LEFFARD	1	1	1		3
65	25	LES ISLES-BARDEL					0
172	26	LES LOGES-SAULCES					0
120	27	LES MOUTIERS-EN-AUGE			1		1
67	28	LOUVAGNY				2	2
455	29	MAIZIERES				1	1
333	30	MARTIGNY-SUR-L'ANTE	1			2	3
550	31	MORTEAUX-COULIBOEUF	3	2	1	4	10
339	32	NORON-L'ABBAYE					0
100	33	NORREY-EN-AUGE				1	1
189	34	OLENDON			1	1	2
539	35	OUILLY-LE-TESSON	1	1			2
309	36	PERRIERES	1		1	1	3
250	37	PERTHEVILLE-NERS					0
260	38	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS	1	1			2
94	39	PIERREPONT			1	1	2
1 016	40	PONT-D'OUILLY	2		2	3	7
1 783	41	POTIGNY	5	4	13	4	26
44	42	RAPILLY					0
225	43	ROUVRES	1		1		2

311	44	SAINT-GERMAIN-LANGOT		2	3		5
428	45	SAINT-MARTIN-DE-MIEUX		1	1		2
377	46	SAINT-PIERRE-CANIVET			2	1	3
462	47	SAINT-PIERRE-DU-BU			1	1	2
184	48	SASSY					0
258	49	SOULANGY	2		1		3
560	50	SOUMONT-SAINT-QUENTIN	1		3	1	5
109	51	TREPREL			1	1	2
863	52	USSY	3		2	3	8
414	53	VERSAINVILLE					0
55	54	VICQUES				1	1
272	55	VIGNATS	1			1	2
731	56	VILLERS-CANIVET	2	2	4	1	9
256	57	VILLY-LEZ-FALAISE			1		1
26 692		TOTAL	51	25	93	53	222
		TOTAL PAR ANNEE	51	171			222
		TOTAL CUMULE	51	76	169	222	